



L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAGAÜZÈRE Gilles

Date de la convocation : 01/07/2025

Date de la publication : 01/07/2025

Secrétaire de séance : Madame Dominique CAPRAIS

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Étaient présents : M. Mme LAGAÜZÈRE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - BROUILLON Monique - DILMAN Patrick - SICARD Christine - DUBERNET Thierry - MOHAND O'AMAR Abdelbaki - JADAS Christian - MACHEFE Thomas - DALL'ANESE Lisa - MILANESE Antoine - VALADE Pierre - RESSES Lisa - COUZIGOU Laurent.

Formant la majorité en exercice.

Excusés : M. Mme ALLARD Aurélie, DE MARCHI Céline, BAGES-LIMOGES Carine.

Absents : Mme TILLOS Marie-Hélène.

Procurations : Mme ALLARD Aurélie à Mme BELLOC Brigitte
Mme DE MARCHI Céline à M. VALADE Pierre.

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance.

Présents : 19
Procurations : 2
Votants : 21

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 042/2025 OBJET : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES D'ORANGE.

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait, en prévision de l'aménagement de l'espace Jean Moulin, de procéder à la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de l'opérateur ORANGE :

Secteur : **RUE GAGNE PAIN**

Il précise que ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la convention cadre signée entre Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne, et ORANGE concernant la pose coordonnée des différents réseaux de service public, notamment l'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité et de communications électroniques favorisant ainsi la réduction du coût des travaux ainsi que la gêne provoquée par les chantiers successifs.

Ainsi, pour une réalisation dans les meilleures conditions en termes de délais, de technicité et de gestion financière, il est proposé de confier à Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne un mandat de maîtrise d'ouvrage pour cette opération.

Monsieur le Maire précise que cette opération dont le coût est estimé à 32 566,38 € TTC, bénéficie :

- D'une participation financière d'ORANGE d'un montant de 5 092,80 € TTC

En conséquence la participation financière, au coût des travaux à réaliser, restant à la charge de la Commune de Sainte BAZEILLE s'élève à 27 473,58 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de lancer et financer la réalisation de l'effacement coordonné des réseaux de l'opérateur ORANGE précisée ci-avant,

- **DECIDE** de confier les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques d'ORANGE, secteur RUE GAGNE PAIN, à Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne,

- **APPROUVE et AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage devant intervenir entre la commune et Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne,

- **S'ENGAGE** à inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement de la dépense correspondante.

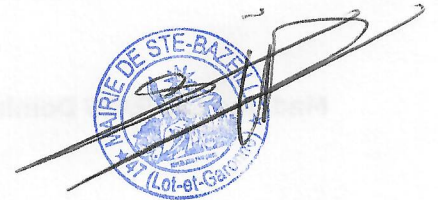
FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 08/07/2025 et de l'affichage en date du 08/07/2025 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,
Dominique CAPRAIS



Le Maire,
Gilles LAGAÜZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.